



Avenant 8: le drapeau noir flotte sur la marmite !

Chers confrères,

Hélas nous avons raison, l'avenant 8 à la convention médicale, désormais paru au journal officiel, va s'appliquer et cela rapidement.

Certains syndicats, ceux-là même qui l'ont cautionné et signé, il y a 3 mois, gesticulent et hurlent à la trahison, prétendant qu'ils vont vous défendre contre ce qu'ils viennent juste d'approuver!

La dignité ne voudrait-elle pas qu'au moins ils se taisent sur ce sujet ?

Pour mémoire, l'avenant 8 c'est:

- Aucune revalorisation des tarifs opposables pour l'anesthésie
- Une décote probable de certains actes dès 2013 à travers l'organisation de l'évaluation par la CNAM des pratiques médicales en anesthésie
- Aucune possibilité de faire des compléments d'honoraires pour l'immense majorité d'entre nous enfermés à jamais en secteur 1
- La destruction du secteur 2 avec le contrat d'accès aux soins, des mécanismes de harcèlement et de sanctions pour les confrères restant en secteur 2, qui vont même aller au-delà de ce qui est écrit dans l'avenant 8 (On voit la confiance, si besoin était, que l'on peut avoir dans la parole de la CNAM)
- Enfin, la fin organisée de l'anesthésie libérale, si les choses restent en l'état, tant notre démographie est préoccupante (55 ans de moyenne d'âge pour les MAR libéraux et 53% seront à la retraite d'ici 10 ans) : Comment faire venir des jeunes confrères promis à une telle coercition dans leur exercice?

Face à ces sombres perspectives, nous organisons au sein du BLOC, la résistance et la réelle défense de notre profession.

Tout d'abord, nous avons déposé avec nos partenaires de l'UCDF, un recours en annulation, pour excès de pouvoir en Conseil d'Etat contre l'avenant 8.

Aussi, nous assurerons un soutien juridique, à ceux d'entre nous qui le souhaitent, quand ils seront harcelés et menacés par les CPAM : Merci de nous informer de tout courrier reçu concernant les pratiques tarifaires.

Après étude de l'avenant 8 par nos juristes, nous vous conseillons :

- Pour les confrères exerçant en secteur 1, qui ont la possibilité par leur titre ou ancien statut, de choisir le contrat d'accès aux soins, seul moyen pour eux de faire des compléments d'honoraires ; nous tenons à votre disposition un courrier type de demande à l'assurance maladie en ce sens.



Syndicat des Anesthésistes Libéraux

- Pour les confrères exerçant en secteur 2 de ne pas prendre le contrat d'accès aux soins, car même s'il permet une réduction des charges sur la partie des actes réalisés au tarif opposable, le retour au secteur 2 ne peut être garanti quand on connaît par le passé le non-respect récurrent de sa parole par la CNAM.

Enfin, nous vous rappelons, que n'étant pas signataire d'une convention qui organise la fin de nos métiers de bloc opératoire, nous ne touchons aucun argent conventionnel.

Les actions juridiques avec les avocats, les conseils d'experts du monde de la santé, la communication interne ou dans les médias, ont un coût très important, que seules vos cotisations, nous permettent de supporter. Ainsi, si vous ne soutenez pas notre action en renvoyant individuellement votre bulletin d'adhésion 2013, nous ne pourrons très bientôt plus mener à bien votre défense.

Comptant sur votre soutien.

Amitiés confraternelles.

Jérôme Vert
Secrétaire général AAL
Co secrétaire général LE BLOC